

## Communiqué relatif à la rémunération des dirigeants du Crédit Coopératif

Le Conseil d'administration du Crédit Coopératif, réuni le 11 décembre 2008, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération de ses dirigeants :

Suivant l'avis de son comité des rémunérations et du recrutement du 10 décembre 2008, le Conseil d'administration du Crédit Coopératif a décidé de ne pas adhérer intégralement aux recommandations formulées le 6 octobre 2008 par l'AFEP et le MEDEF.

En effet, le Crédit Coopératif n'est pas adhérent du MEDEF et son Conseil d'administration estime que les recommandations émises par ce dernier ne sont pas toutes adaptées aux dirigeants du Crédit Coopératif.

Le Conseil d'administration du Crédit Coopératif estime notamment que le cumul du statut de salarié et de mandataire social ne pose pas de problème particulier en ce qui concerne ses dirigeants, dans la mesure où ces derniers ne disposent d'aucun "parachute doré" ni de plans d'options de souscription et d'achat d'actions ("stock options") émis par le Crédit Coopératif.

Les dirigeants du Crédit Coopératif ont par ailleurs demandé en 2008 de ne pas être attributaires des plans d'options de souscription et d'achat d'actions qui seraient susceptibles d'être émis par Natixis.

Le Conseil d'administration du Crédit Coopératif a également décidé, au titre de l'exercice 2009, le gel de la part fixe des salaires de ses dirigeants et une réduction de la part variable.

Comme il l'a fait en 2008, le Crédit Coopératif présentera en 2009 dans son rapport de gestion, disponible sur Internet à l'adresse <http://www.credit-cooperatif.coop/groupe/informations-reglementees/>, une information complète et détaillée sur les rémunérations et avantages versés à ses dirigeants durant l'exercice 2008.

<http://www.credit-cooperatif.coop/>

Contacts presse :

Claude Sevaistre – 01.47.24.89.71

Laure Capblancq – 01.47.24.80.64